

Les crédits

même et continue de protéger les approvisionnements alimentaires et les agriculteurs canadiens.

Les industries culturelles ne sont pas plus touchées dans l'ALENA qu'elles ne l'étaient dans l'ALE. Je me souviens des discussions qu'il y avait eues, en 1988, au sujet de la culture et de la porte ouverte que constituait l'ALE du fait qu'il n'était pas question de la culture dans cet accord. Rien n'a été prévu non plus, dans l'ALENA, en ce qui concerne la culture.

Les services sociaux et les services de santé demeurent entièrement protégés. Les politiques du gouvernement canadien sur l'interdiction d'exporter l'eau, à une grande échelle, demeurent aussi les mêmes. Il s'agit d'une question dont nous avons beaucoup entendu parler. L'eau qui est embouteillée et manufacturée peut être exportée. Mais c'est la limite, comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Bien sûr, cet accord ouvre de nouveaux débouchés aux Canadiens en ce qui concerne l'exportation du gaz naturel. Quelles sont les répercussions sur l'environnement? Nous en entendons beaucoup parler, à cause des discussions bilatérales qui se déroulent actuellement à ce sujet. Quant à l'ALENA lui-même, il est à noter qu'il contient plus de dispositions relatives à l'environnement que tout autre accord commercial jamais signé dans l'histoire mondiale. On y met fortement l'accent sur le développement durable et la protection de l'environnement.

Les pays concernés peuvent maintenir leurs propres normes environnementales. Rien dans l'ALENA n'aura pour effet d'abaisser les normes environnementales que les Canadiens considèrent comme étant le grand critère de gouvernement de notre société. L'accord interdit d'abaisser les normes en matière de santé et de sécurité sous prétexte d'attirer des investissements. Un mécanisme de contrôle à cet égard y est même prévu.

Vous le savez, des discussions parallèles sont actuellement en cours. On laisse entendre, semble-t-il, que, vu que des discussions parallèles ayant trait à l'environnement et à la main-d'oeuvre ont débuté, il ne se passe rien du côté de l'environnement.

Pour reprendre l'expression utilisée par le leader parlementaire du Parti libéral un peu plus tôt dans la journée, cette idée est on ne peut plus erronée. Il y a un an, le Canada a proposé à la table de négociations que l'on améliore davantage la protection de l'environnement par le biais de discussions trilatérales. Avec le changement de gouvernement aux États-Unis, les Américains se mon-

trèrent plus disposés à réagir. Certains prétendent que maintenant c'est nous qui emboîtons le pas aux Américains dans le dossier de l'environnement.

Aucun pays dans le monde entier ne jouit d'une réputation aussi enviable que la nôtre en matière d'environnement. Nous l'avons constaté dès le début de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu en juin dernier à Rio. En effet, on estimait que c'était la délégation canadienne qui donnait l'exemple au monde entier dans les domaines du développement durable et de l'environnement. Tous les pays tenaient notre Plan vert pour un modèle à suivre.

En tant que gouvernement, nous nous réjouissons de l'intérêt manifesté par le nouveau gouvernement des États-Unis pour la protection de l'environnement. Nous sommes très heureux de l'occasion qui nous est offerte de nous asseoir afin de discuter des moyens d'accroître la protection de l'environnement.

J'ajouterais qu'il ne faudrait pas se méprendre sur l'incidence de ces discussions collatérales sur l'ALENA lui-même. Le président Clinton a été on ne peut plus clair quand il a dit que son gouvernement avait l'intention d'aller de l'avant avec l'ALENA, sans le modifier d'aucune façon. L'accord ne sera donc pas rouvert. Il entrera en vigueur comme prévu le 1^{er} janvier 1994. Nous espérons que ces accords parallèles auront alors été conclus.

Comme dans le cas de l'ALENA, il y aura des consultations en bonne et due forme avec tous les groupes intéressés, avec les gouvernements provinciaux et avec les groupes représentant le monde des affaires et les travailleurs, afin que les Canadiens puissent continuer de participer au débat. Ce qui importe au sujet de l'ALENA, c'est ce que le gouvernement du Canada veut obtenir avec ces négociations et ce qu'il a effectivement réalisé au moyen de celles-ci. On entend beaucoup parler ici des Mexicains mais, en fait, la première priorité, la première préoccupation du gouvernement canadien, c'est l'intérêt supérieur du Canada.

• (1535)

Nous nous sommes lancés dans les discussions de l'ALENA avec à l'esprit l'intérêt supérieur du Canada, et le gouvernement canadien s'est fixé essentiellement trois objectifs. Le premier de ces objectifs était d'ouvrir le marché mexicain aux biens, aux services et aux capitaux canadiens. Le Mexique est l'une des économies les plus florissantes et les plus prometteuses au monde, sur un pied d'égalité avec les États-Unis.